

# Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2022



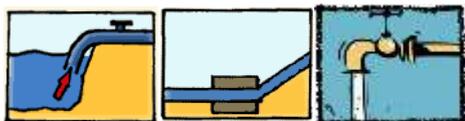
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisations techniques du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	6
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.6.	Eaux distribuées .....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2022.....	7
1.6.2.	Achats d’eaux.....	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l’exercice .....	8
1.6.4.	Autres volumes .....	9
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l’eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d’eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2) .....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	24
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Travaux engagés au cours de l’exercice .....	26
4.2.	État de la dette du service .....	27
4.3.	Amortissements .....	27
4.4.	Présentation des projets à l’étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	27
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	28

# 1. Caractérisations techniques du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



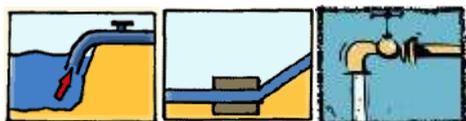
Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat de Communes - SIVU
- **Compétences liées au service** :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BRIGNAIS, BRINDAS, CHAPONOST, CHEVINAY, COURZIEU, GREZIEU-LA-VARENNE, MESSIMY, POLLIONNAY, SAINTE-CONSORCE, SOUCIEU-EN-JARREST, THURINS, VAUGNERAY, YZERON
- Existence d'une CCSPL  Oui .....  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui.....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui .....  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire (Société fermière) : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2

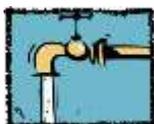
### Les prestations confiées à la société SUEZ Eau France sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	non programmé des accessoires hydrauliques, non programmé des branchements si travaux de réparation de fuite, non programmé des équipements électriques, non programmé des équipements électromécaniques, non programmé des équipements électroniques

### La collectivité prend en charge :

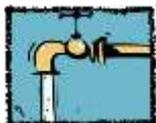
<b>Gestion des abonnés</b>	recouvrement
<b>Entretien</b>	du génie civil des ouvrages, mise en conformité installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés
<b>Renouvellement</b>	des canalisations, programmé des branchements, programmé des équipements électriques, programmé des équipements électromécaniques, programmé des équipements électroniques
<b>Prestations particulières</b>	travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, travaux neufs : traitement de l'eau

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Le service public d'eau potable dessert **60 024 habitants au 01/01/2023** (59 338 habitants au 01/01/2022, 58 082 habitants au 01/01/2021, 56 234 habitants au 01/01/2019, 54 480 hab au 31/12/2018 sans Marcy l'Etoile, 58 814 habitants au 31/12/2017 avec Marcy l'Etoile).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés non domestiques : abonnés, qui du fait de l'importance et de la nature des effluents rejetés, sont facturés directement par l'Agence de l'Eau au titre des redevances de l'Agence de l'Eau

Le service public d'eau potable dessert **26 818 abonnés au 31/12/2022** (26 453 abonnés au 31/12/2021, 25 775 abonnés au 31/12/2020, 25 400 au 31/12/2019, 24 960 abonnés au 31/12/2018, 24 249 abonnés au 31/12/2017 sans Marcy l'Etoile et 25 414 abonnés au 31/12/2017 avec Marcy l'Etoile, 25 254 au 31/12/2016, 24 962 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés médicaux au 31/12/2022	Nombre d'abonnés industriels au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation 2021-2022 (en %)
Brignais	5342	2	0	5344	5302	0,8
Brindas	2908	0	0	2908	2892	0,6
Chaponost	4187	3	5	4195	4066	3,2
Chevinay	274	0	0	274	272	0,7
Courzieu	698	0	0	698	689	1,3
Grézieu la Varenne	2814	2	0	2816	2806	0,4
Marcy l'Etoile (vente en gros)	1	0	0	1	1	0
Messimy	1658	1	1	1660	1656	0,2
Pollionnay	1141	3	0	1144	1119	2,2
Ste Consorce	1000	0	3	1003	998	0,5
Soucieu en Jarrest	1967	1	0	1968	1969	-0,1
Thurins	1628	0	0	1628	1525	6,8
Vaugneray	2682	2	0	2684	2665	0,7
Yzeron	496	0	0	496	493	0,6
<b>Total</b>	<b>26796</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>26819</b>	<b>26453</b>	<b>1,4</b>

**La densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **39,73 abonnés/km au 31/12/2022**, (39,33 abonnés/km au 31/12/2021, 38,23 abonnés/km au 31/12/2020, 37,79 abonnés/km au 31/12/2019, 37,22 abonnés/km au 31/12/2018, 36,71 abonnés/km au 31/12/2017).

**Le nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2.24**

(idem en 2021, 2.25 habitants/abonnés au 31/12/2020, 2.21 habitants/abonnés au 31/12/2019)

**La consommation moyenne par abonné hors vente en gros** (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **114.47m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022**, (110.98m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021, 112.48m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020, 113.04m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019, 114.98m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018, 139.49 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017, 130.43 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016, 140.46 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015, 134,33 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014, 134, 22 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013 et 143.29 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2012). Cette moyenne est calculée avec le volume comptabilisé.

**La consommation moyenne par abonné domestique** (consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés domestiques) est de **104.45 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022** (107.45 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021, 99.69 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020, 105.98 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019, 107.75 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018, 117.02 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017, 107.5m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016, 111.16 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015, 120.48 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014, 122,92 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013, 129.72 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2012 et 135.81 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2011). Cette moyenne est calculée avec le volume vendu issu des relèves (sachant que le nombre de jours entre les relèves peut varier d'une année sur l'autre).

Depuis 2016, cette moyenne est calculée hors abonnés médicaux contrairement aux années précédentes où la catégorie « médicaux » n'existait pas.

## 1.5. Eaux brutes

### Prélèvement sur les ressources en eau



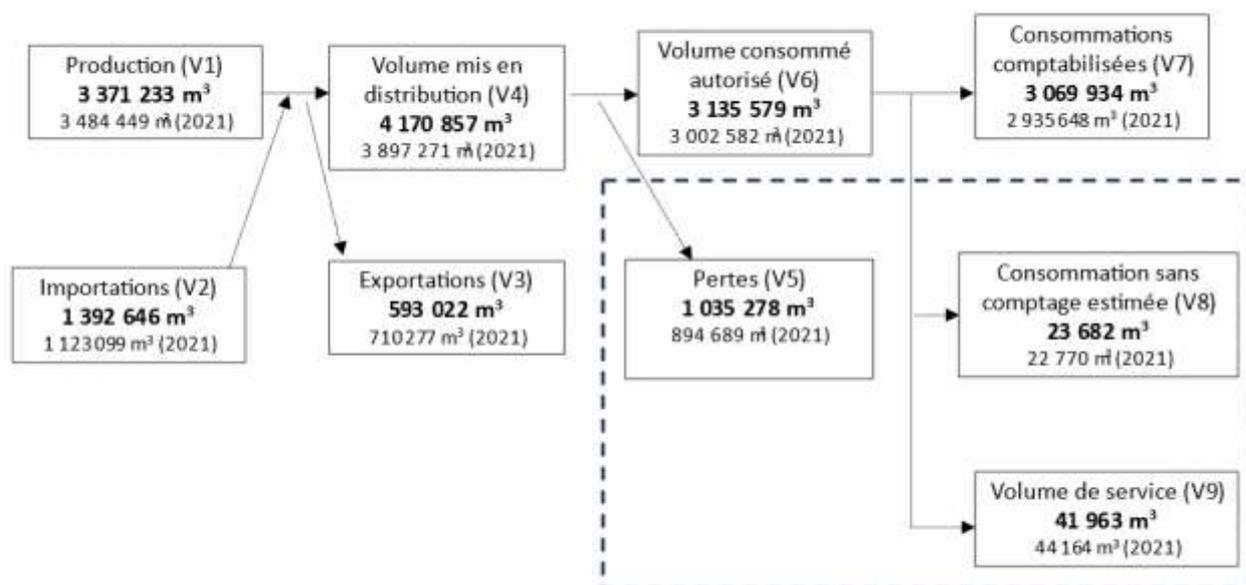
Le service public d'eau potable prélève 3 371 233 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (3 484 449 m<sup>3</sup> pour 2021, 3 072 128 m<sup>3</sup> pour 2020, 3 334 557 m<sup>3</sup> pour 2019, 3 504 687 m<sup>3</sup> pour 2018, 3 820 038 m<sup>3</sup> pour 2017, 3 846 885 m<sup>3</sup> pour 2016 ; 3 995 055 m<sup>3</sup> pour 2015, 3 823 898 m<sup>3</sup> pour 2014 ; 3 935 114 m<sup>3</sup> pour 2013, 3 864 650 m<sup>3</sup> pour 2012).

Ressource et implantation	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
SOURCES VAUGNERAY		14 340	13 388	-6,64%
ZONE DE VOURLES	22 000m <sup>3</sup> /j	3 339 829	3 261 573	-2,34%
SOURCES COURZIEU		73 323	58 858	-19,73%
SOURCES YZERON		56 957	37 414	-34,31%
<b>Total</b>		3 484 449	3 371 233	-3,25%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

## 1.6. Eaux distribuées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



### 1.6.2. Achats d'eaux



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SMEP RHONE SUD	1 056 933	1 334 629	26,27%	80%
SIE MONTS DU LYONNAIS ET BASSE VALLEE DU GIER	1 517	1 430	-5,74%	80%
SMEP SAONE TURDINE	64 649	56 577	-12,49%	80%
<b>Total d'eaux achetées (V2)</b>	<b>1 123 099</b>	<b>1 392 636</b>	<b>24,00%</b>	<b>80</b>

### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 893 608	2 851 739	-1,45%
Abonnés non domestiques	66 247	71 704	8,24%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>2 959 855</b>	<b>2 923 443</b>	-1,23%
SIDE REGION MILLERY MORNANT	0	0	
SMEP RHONE SUD INTERCONNEXION	2 795	2 795	0,00%
SMEP SAONE TURDINE INTERCONNEXION	101 476	573	-99,44%
VENTE EN GROS METROPOLE	606 007	534 651	-11,77%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>710 278</b>	<b>538 019</b>	-24,25%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement (soumis à la redevance sur leurs factures d'eau. Les abonnés non domestiques sont soumis en direct avec l'Agence de l'Eau)

**Ces volumes correspondent aux facturations émises dans l'année civile (le nombre de jours entre deux relèves peut varier d'une année sur l'autre)**

Volumes consommés autorisés = volumes facturés ramenés à 365 jours (hors vente en gros)



#### 1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	22 770	23 682	4,01%
<b>Volume de service (V9)</b>	44 164	41 963	-4,98%

#### 1.6.5. Volume consommé autorisé



Volume consommé autorisé = somme du volume consommé par les clients + volume consommateurs sans comptage + volume de service

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	3 002 582	3 135 579	4,43%

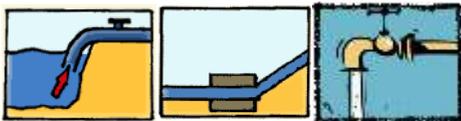
### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 675.01 kilomètres au 31/12/2022 (672.5 km au 31/12/2021, 674.1 km au 31/12/2020, 672.2 km au 31/12/2019, 670.6 km au 31/12/2018 sans Marcy l'Etoile, 690.3 au 31/12/2017 avec la Commune de Marcy l'Etoile).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/11/2015	Fixation tarifs domestiques, médicaux et industriels suites mise en place de la ZRE
27/10/2017	Fixation tarif vente en gros
28/03/2019	Nouveaux tarifs à compter de juin 2019
28/03/2023	Nouveaux tarifs à compter de juin 2023

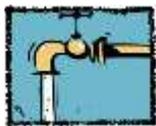
Les tarifs concernant la part de la société SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	30,32 €	30.32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> par semestre)			
	De 0 à 30 m <sup>3</sup>	0,6069 €/m <sup>3</sup>	0.6069 €/m <sup>3</sup>
	De 31 à 60 m <sup>3</sup>	0,6542 €/m <sup>3</sup>	0.6542 €/m <sup>3</sup>
	Plus de 61 m <sup>3</sup>	0,8806 €/m <sup>3</sup>	0.8806 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	39.28 €	43.44 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> par semestre)			
	De 0 à 30 m <sup>3</sup>	0.337 €/m <sup>3</sup>	0.3726 €/m <sup>3</sup>
	De 31 à 60 m <sup>3</sup>	0.4535 €/m <sup>3</sup>	0.5015 €/m <sup>3</sup>
	Plus de 61 m <sup>3</sup>	0.7399 €/m <sup>3</sup>	0.8182 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5.5%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0769 €/m <sup>3</sup>	0.0769 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0.28 €/m <sup>3</sup>

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



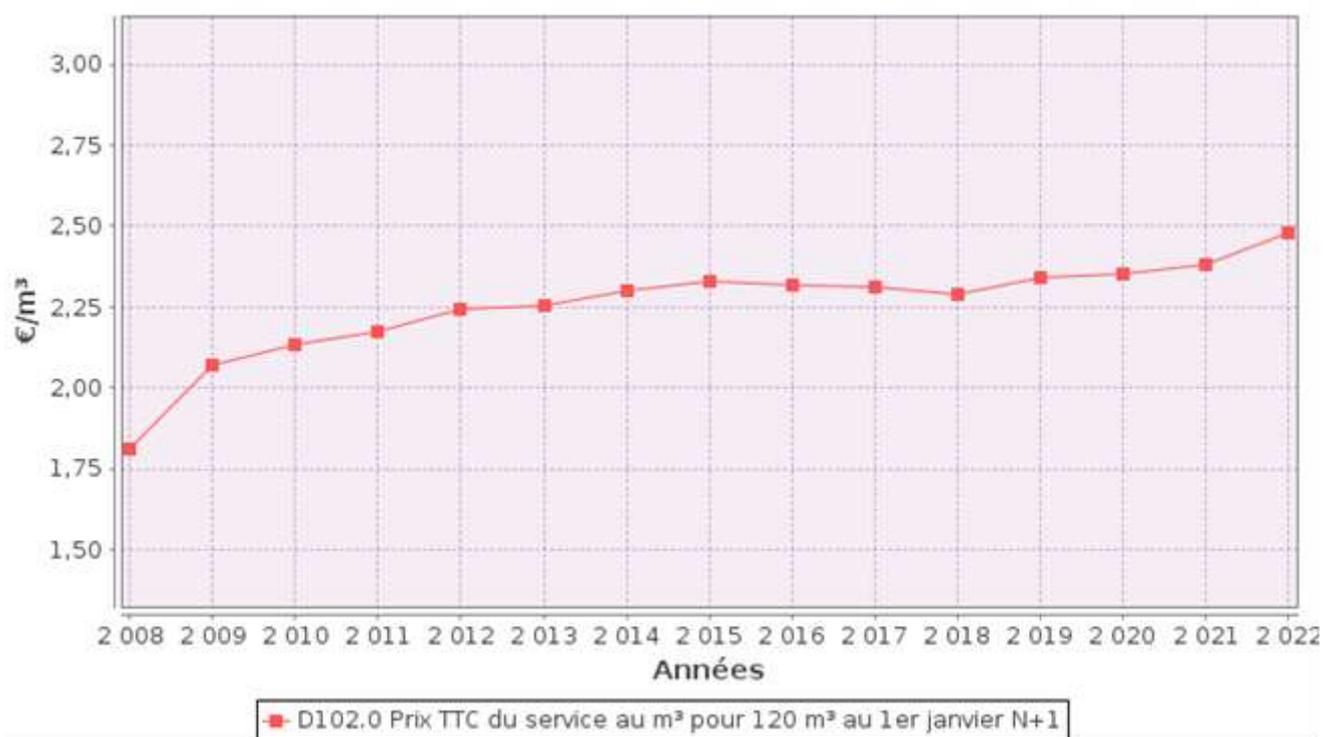
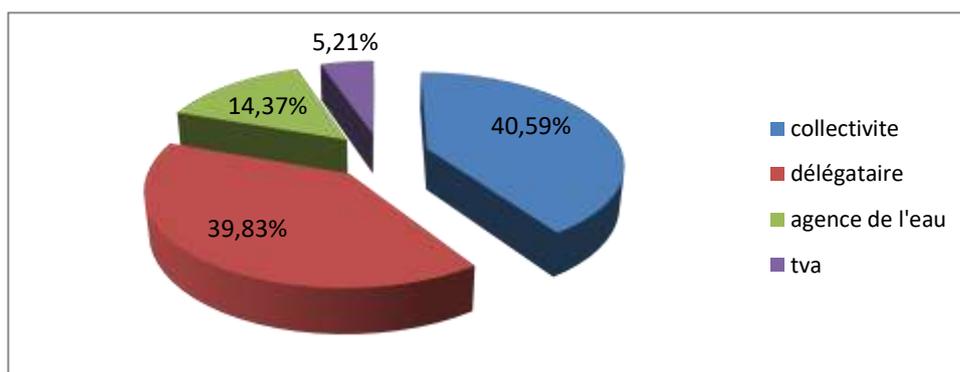
Le prix du service de l'eau potable, défini réglementairement, est celui obtenu, en € TTC/m<sup>3</sup>, en considérant un abonné domestique qui consommerait 120 m<sup>3</sup> le 1<sup>er</sup> janvier. Les différentes redevances et taxes sont prises en compte dans le calcul de ce prix au m<sup>3</sup>.

Il s'agit donc d'une consommation fictive ne correspondant pas à une facture d'un abonné du syndicat consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	30,32	30,32	0%
Part proportionnelle (30m <sup>3</sup> x0.6069 + 30m <sup>3</sup> x0.6542 + 60m <sup>3</sup> x0.8806)	90,67	90,67	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	120,99	120,99	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	39,28	43,44	10,6%
Part proportionnelle (30m <sup>3</sup> x0.3726 + 30m <sup>3</sup> x0.5015 + 60m <sup>3</sup> x0.8182)	68,11	75,31	10,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	107,39	118,75	10,6%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (0,0769x120m <sup>3</sup> )	9,23	9,23	0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) - (0,28x120m <sup>3</sup> )	33,60	33,60	0,0%
TVA (5,5%)	14,91	15,54	4,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	57,74	58,37	1,1%
<b>Total</b>	<b>286,12</b>	<b>298,11</b>	<b>4,19%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,38</b>	<b>2,48</b>	<b>4,19%</b>

### Répartition au 1er janvier 2023



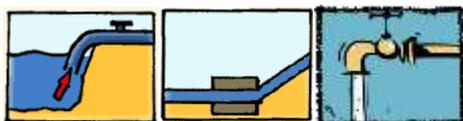
Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023 en €/m <sup>3</sup>
BRIGNAIS	2.38	2.48
BRINDAS	2.38	2.48
CHAPONOST	2.38	2.48
CHEVINAY	2.38	2.48
COURZIEU	2.38	2.48
GREZIEU-LA-VARENNE	2.38	2.48
MESSIMY	2.38	2.48
POLLIONNAY	2.38	2.48
SAINTE-CONSORCE	2.38	2.48
SOUCIEU-EN-JARREST	2.38	2.48
THURINS	2.38	2.48
VAUGNERAY	2.38	2.48
YZERON	2.38	2.48

*Pour information, une facture pour une consommation de 120m<sup>3</sup> répartie sur l'année (60m<sup>3</sup> facturés par semestre) s'établit comme suit :*

	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe annuelle	30,32	30,32
Part proportionnelle (60m <sup>3</sup> x0.6069 + 60m <sup>3</sup> x0.6542)	75,67	75,67
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la Collectivité	105,99	105,99
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe annuelle	39,28	43,5
Part proportionnelle (60m <sup>3</sup> x0.3726 + 60m <sup>3</sup> x0.5015)	47,43	52,45
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	86,71	95,95
<b>Taxes et redevances</b>		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,23	9,23
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,6	33,6
TVA	12,95	13,46
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,78	56,29
<b>Total</b>	<b>248,48</b>	<b>258,23</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,071</b>	<b>2,152</b>

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 318 208,42	3 303 966,78	-0,43%
Recettes liées aux travaux (branchements)	670 560,36	640 092,75	-4,54%
<b>Total des recettes</b>	<b>3 988 768,78</b>	<b>3 944 059,53</b>	<b>-1,12%</b>

### Recettes de l'exploitant (telles qu'elles apparaissent dans le Rapport d'activité de SUEZ) :

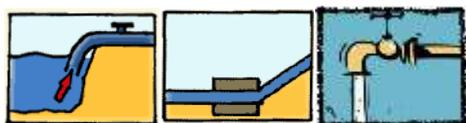
Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 707 500 €	2 833 070 €	5%
<i>dont abonnements</i>	1 054 830 €	1 129 220 €	7%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 707 500 €</b>	<b>2 833 070 €</b>	<b>5%</b>
Recettes liées aux travaux	0 €	0 €	
Prestations aux tiers (facturation et recouvrement redevance assainissement)	43 110 €	-1 150 €	-103%
Autres recettes (frais accès au service, frais ouverture, fermeture, pose compteurs)	126 140 €	138 950 €	10%
<b>Total des recettes</b>	<b>2 876 750 €</b>	<b>2 970 870 €</b>	<b>3,27%</b>

### Recettes des tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes redevances prélèvement	289 660	268 921	
Recettes redevances pour pollution d'origine domestique	Non renseigné	Non renseigné	
Recettes Taxes sur les voies navigables	Non renseigné	Non renseigné	
<b>Total des recettes</b>			

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	146	0	148	2
Paramètres physico-chimiques	149	4	165	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	98.6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97.3%	97%

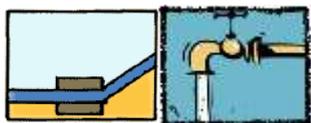
#### Conclusion (extraite du rapport annuel émis par l'ARS) :

Cette rubrique était au préalable renseignée à partir du rapport annuel émis par l'ARS mais ce rapport est actuellement en cours de refonte au sein de l'ARS et ne nous est plus fourni.

Les fiches Qualité Eau sont disponibles sur le site de l'ARS :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

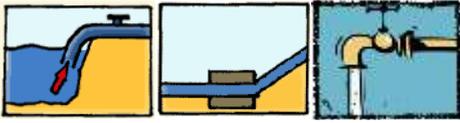
	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,5%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	98.8%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>110</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

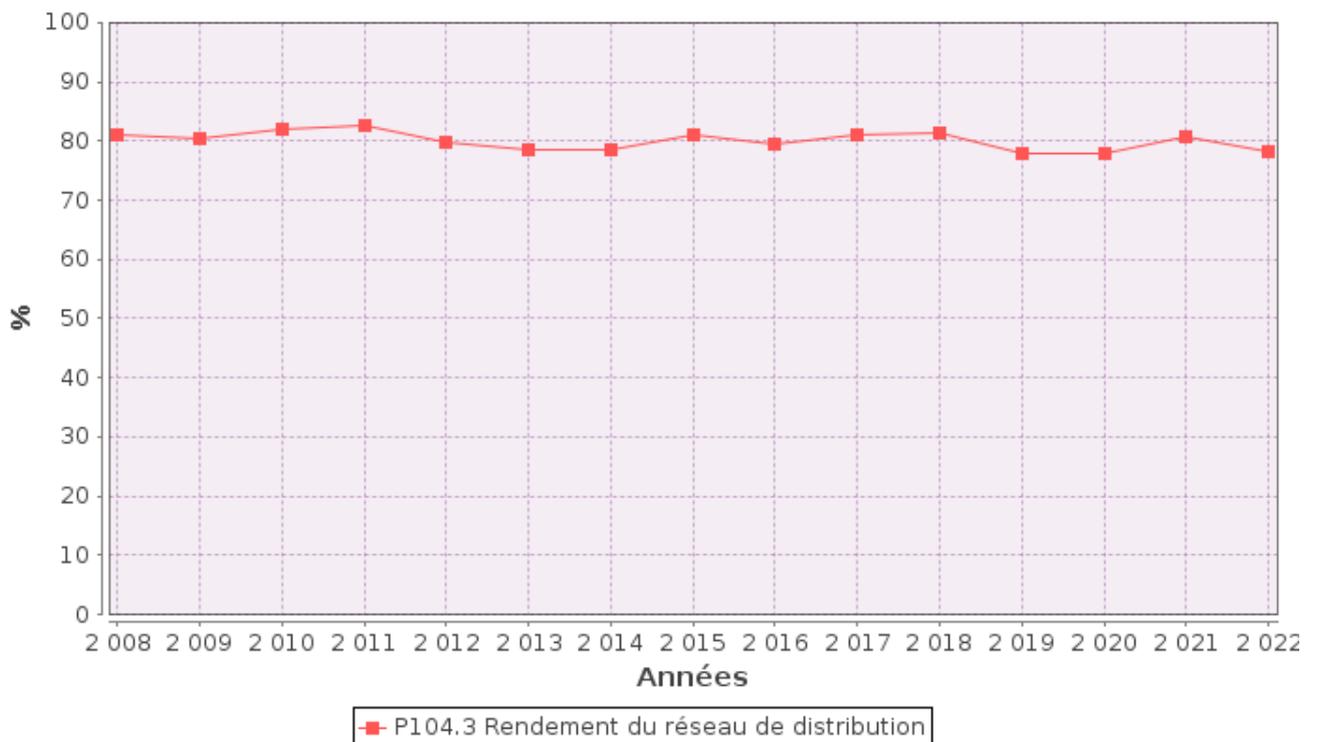
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

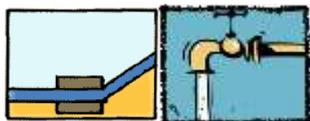
A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau en %	80.13	78
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	14.7	14.9
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,75	0,74



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.5 m<sup>3</sup>/j/km (3.92 m<sup>3</sup>/j/km en 2021, 4.38 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, 4.38 m<sup>3</sup>/j/km en 2019, 3.63 m<sup>3</sup>/j/km en 2018, 3.6m<sup>3</sup>/j/km en 2017, 3.7 m<sup>3</sup>/j/km en 2016, 3.6 m<sup>3</sup>/j/km en 2015, 4m<sup>3</sup>/j/km en 2014 ; 4.2 m<sup>3</sup>/j/km en 2013, 3,9 en 2012).

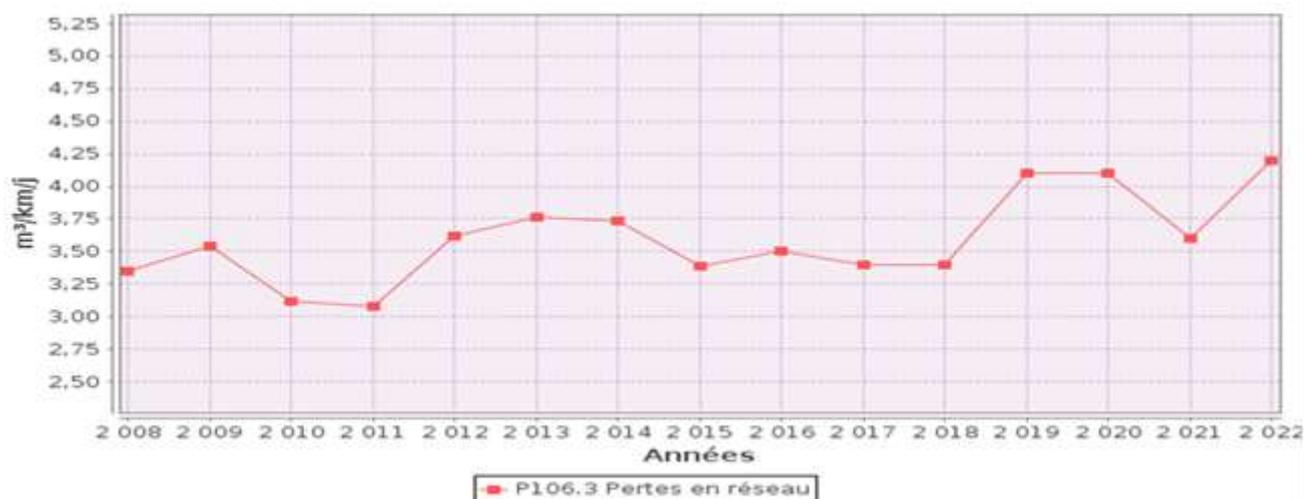
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 4.2 m<sup>3</sup>/j/km (3.64 m<sup>3</sup>/j/km en 2021, 4.12 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, 4.15 m<sup>3</sup>/j/km en 2019, 3.4 m<sup>3</sup>/j/km en 2018, 3.4 m<sup>3</sup>/j/km en 2017, 3.5 m<sup>3</sup>/j/km en 2016, 3.4 m<sup>3</sup>/j/km en 2015, 3.7 m<sup>3</sup>/j/km en 2014, 3.8 m<sup>3</sup>/j/km en 2013, 3,6 en 2012).



### Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (Ind. Linéaire de Perte) (FNCCR.: Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

	2022
Type de réseau (rural, intermédiaire, urbain)	Intermédiaire
Classification FNCCR (satisfaisant, assez satisfaisant, médiocre, préoccupant)	Satisfaisant

### Classification du réseau selon les critères FNCCR

ILC (en m <sup>3</sup> /km/jour)	Type réseau	Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (m <sup>3</sup> /km/jour)			
		préoccupant	médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC<10	rural	ILP>5	3<ILP<5	2<ILP<3	ILP<2
10<ILC<30	intermédiaire	ILP>11	8<ILP<11	6<ILP<8	ILP<6
ILC>30	urbain	ILP<16	13<ILP<16	10<ILP<13	ILP<10

### Indice linéaire de consommation (ILC) et rendement minimum

ILC = (volume consommés autorisés + vente en gros/Linéaire)/365 ou 366 jours (m <sup>3</sup> /km/j)	14.9
Objectif de rendement selon décret 2012-97 (%) - (65+0.2*ILC)	67.98%
Rendement conforme à l'obligation réglementaire	oui

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	7.408	6.123	5.896	5.188	9.470	9.550	7.247	6.614	10.297	9.080

Au cours des 5 dernières années, 42.788 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1.27% (1.28% en 2021, 1.13% en 2020, 1.11% en 2019, 1.08% en 2018, 0.98% en 2017, 0.88 en 2016, 0.95 en 2015, 0.96 en 2014, 1 en 2013).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

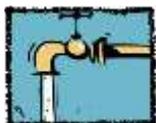
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79.5% (79.3 % en 2021, 79.4 % en 2020, 79.4 % en 2019, 79.5% en 2018, 79.3% en 2017, 61.8% en 2016)

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

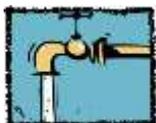


Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 15 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (45 en 2021, 47 en 2020, 53 en 2019, 39 en 2018, 58 en 2017, 47 en 2016, 65 en 2015, 31 en 2014, 42 en 2013), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0.56 pour 1 000 abonnés (1.7 en 2021, 1.82 en 2020, 2.09 en 2019, 1.56 en 2018, 2.28 en 2017, 1.86 en 2016, 2.06 en 2015, 1.29 en 2014, 1.8 en 2013).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

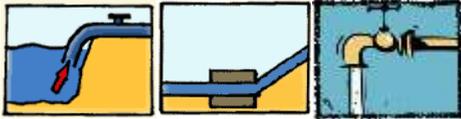


Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 75% (84.4% en 2021, 100% en 2020, 89.9% en 2019, 86% en 2018, 81.7% en 2017, 100% en 2016).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

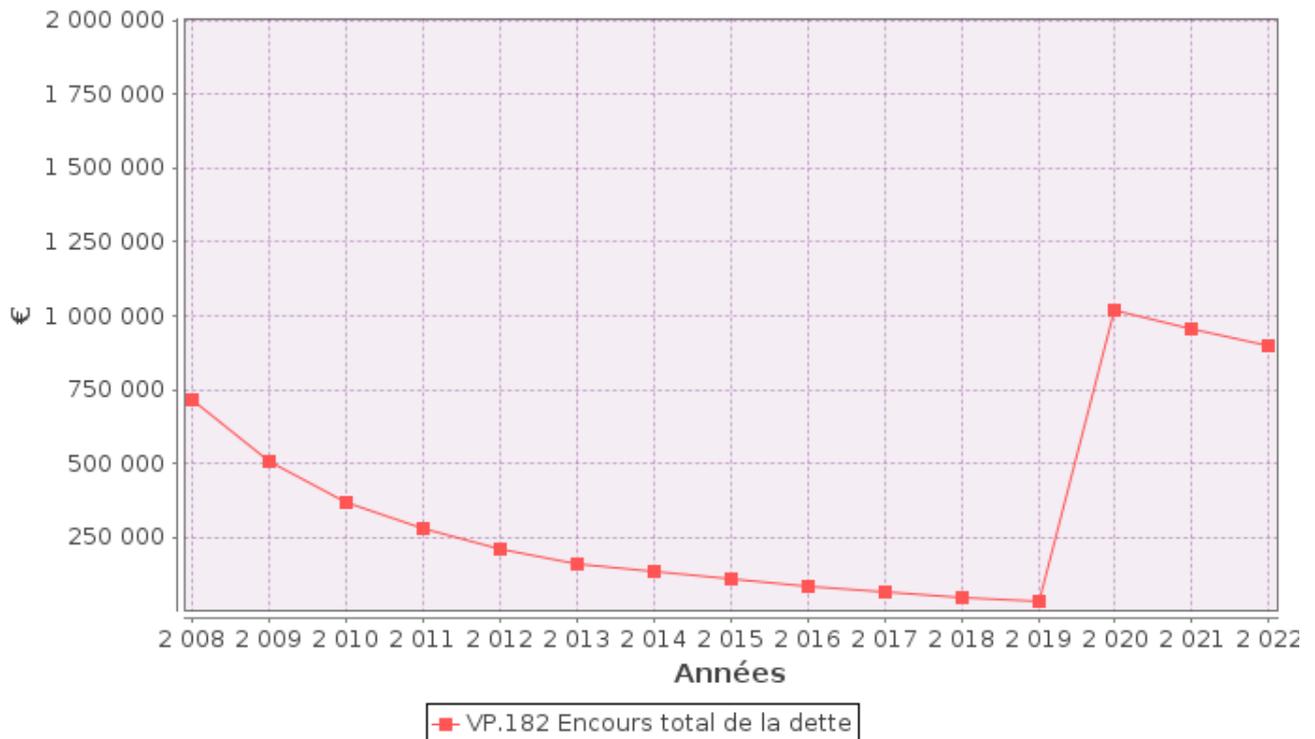


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

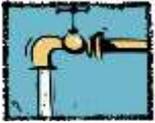
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	956 558	897 043
Epargne brute annuelle en €	3 657 241	2 864 258
Durée d'extinction de la dette en années	0,3	0,3

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 0,3 ans (0,3 en 2021, 0,4 en 2020, 0 en 2019, 0 en 2018).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



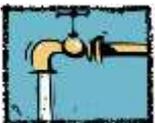
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable (eau+ assainissement + redevances + TVA). Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.  
Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	171 148	288 925
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	11 946 067	13 414 868
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	1.43	2.15

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 2.15% (1.43% en 2021, 1.83% en 2020 sur les factures d'eau de 2019, 7.86% en 2019, 1.44 en 2018 pour l'année 2017, 1.82 en 2017 pour l'année 2016, 1.17 en 2016 pour l'année 2015, 0,95 en 2015 pour l'année 2014).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations **écrites** de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations **écrites** reçues par l'opérateur : 84

Nombre de réclamations **écrites** reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 3.13 pour 1000 abonnés (4.31 en 2021, 2.79 en 2020, 2.4 en 2019, 4.57 en 2018, 5.19 en 2017, 4.16 en 2016, 10.1 en 2015, 8.63 en 2014, 5.91 en 2013).

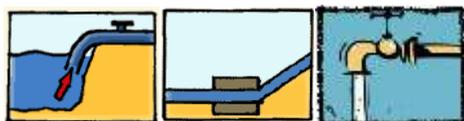
## 4. Financement des investissements

### 4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
<b>TRAVAUX ENGAGES PAR L'EXPLOITANT</b>	
Renouvellement équipement de serrurerie Station La cote Brignais	10 187.17 €
Renouvellement groupe électropompe n° 2 les esselards Yzeron	3 824.62 €
Renouvellement groupes 1 et 2 station Mercruy Pollionnay	9 134.08 €
Renouvellement débitmètre autonome Réservoir Barrange Courzieu	538.20 €
Renouvellement pompe 2 Surpresseur Le Rochet Thurins	889.17 €
Renouvellement pompe réhabilitation palier roulements fouloir Le Milon Chaponost	5 944.23 €
Renouvellement démarreur électronique G2 l'Araby Grézieu	4 064.27 €
Renouvellement accessoires hydrauliques	14 393.11 €
Renouvellement branchements	26 113.02 €
<b>Total</b>	<b>75 087.87 €</b>

<b>TRAVAUX SIDESOL 2022 INVESTISSEMENT</b>		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
COMPTEURS	62 000.00	21 892.50
RENOUVELLEMENT ELECTRO MECANIQUE	600 000.00	399 652.96
TRAVAUX HORS PROGRAMME	93 130.89	79 757.13
TELERELEVE CONCENTRATEURS	35 000.00	0.00
TELERELEVE MAIN d'ŒUVRE POSE COMPTEURS ET EMETTEURS	110 000.00	33 280.34
ACTUALISATION SCHEMA DIRECTEUR	100 000.00	274.64
RENOUVELLEMENT 2021	2 717 615.07	2 411 335.13
RENOUVELLEMENT 2022	3 500 000.00	1 044 885.19
RENOUVELLEMENT 2020	419 050.43	418 307.88
BORNES DE PUISAGE	180 000.00	456.34
MISE EN CONFORMITE BATIMENTS	236 624.82	93 560.92
CUVE RESERVOIR DU RECRET	653 800.00	34 204.02
TRAVAUX EXTENSIONS PARTICULIERES	800 000.00	550 659.07
MAIN D'ŒUVRE POSE COMPTEURS	316 500.00	59 753.45
TOTAL HT	<b>9 823 721.21</b>	<b>5 148 019.57</b>
TOTAL TTC	<b>11 788 465.45</b>	<b>6 177 623.48</b>
<b>SUBVENTIONS RECUES 2022 INVESTISSEMENT</b>		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
AGENCE DE L'EAU	1 272 073.00	0.00
DEPARTEMENT	0,00	0.00
TOTAL	1 272 073.00	0.00

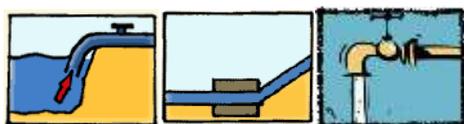
## 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

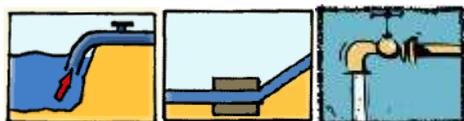
		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		956 558	897 043.01
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	62 801.27 €	59 515.72 €
	en intérêts	1 357 €	3 652.60 €

## 4.3. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 1 831 113.60 € (1 761 156.59 € en 2021, 1 692 669.62 € en 2020, 1 618 921.79 € en 2019, 1 555 091.10 € en 2018, 1 556 991.57 € en 2017, 1 478 916.21 en 2016, 1 436 333.43 € en 2015, 1 440 721.79 € en 2014, 1 353 259.53€ en 2013).

## 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € (HT)	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation des réseaux pour amélioration du rendement	3.000.000 €	3.500.000 €
Achèvement doublement de la cuve du réservoir du Recret à Vaugneray	819 600 €	0 €
Actualisation du Schéma Directeur	100 000 €	0 €
Surpresseur Thurins	100 000 €	0 €
Nouveau puits (étude et forage)	90 000 €	0 €
Pose de capteurs d'écoute Brignais	52 000 €	0 €
Rénovation et mise en sécurité des réservoirs	100 000 €	150 000 €
Installation télé-relève sur Chaponost	402 250 €	0 €

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	59 338	60 024
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.38	2.48
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2j	2j
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97.3	97
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80.13%	78%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3.92	4.5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.64	4.2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.28%	1.27%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79.3%	79.5%
P109.0	Montant des abandons de créances	54 858.20 €	54 288.48 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1.7	0.56
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	84.4%	75%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité en années	0.3	0.3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.43 %	2.15 %
P155.1	Taux de réclamations	4.31	3.13

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de factures	53 962	70 973	39 545	55 189	56 677	56 001	59 843	59 016
Nombre de mutations	4850	4819	4081	4353	4243	3760	4589	4168
Nombre d'abonnés prélevés	2468	2522	1959	2079	2918	2795	3 140	3 171
Nombre d'abonnés mensualisés	2893	4404	5956	6180	6949	7 347	7 830	8 260

<b>Dégrèvements</b>								
Nombre de demandes acceptées	174	226	201	134	226	148	223	143
Volumes concernés Eau SIDESOL – en m3	43 166	58 980	27 575	60 205	58 133	60 408	85 128	49 294
Volumes concernés Eau SUEZ – en m3	39 257	54 162	26 917	54 164	54 714	58 664	85 128	49 294
Volumes concernés assainissement collectivités- en m3	44 105	65 026	34 064	72 092	55 027	55 456	69 127	53 391
Volumes concernés assainissement SUEZ – en m3	55 431	105 389	31 195	97 023	53 021	51 257	52 858	42 942
Montant total TTC dégrévé – en €	137 923	192 329.77	75 977.53	180 520	90 059	93 279	138 245	80 946

Le nombre de factures en 2016 a fortement augmenté en raison de l'avancement d'une partie de la facturation de janvier 2017 à décembre 2016 (changement de logiciel clientèle par SUEZ).